

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 19
- Votants : 21
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 1

DEL 2024_061

Date de convocation :
le 19 juin 2024

Date d'affichage :
le 19 juin 2024

Fait à Aigondigné,
Le 25 juin 2024
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMES-TEXEIRA François à Vanessa LARGEAU, MAGNE Didier à Laurie ZAPATA, TROCHON Patrick (absence temporaire)

Absents : AUDÉ Laurent

Secrétaire de séance : DAGUTS Karine

Délibération 2024_061 : AFFAIRES GENERALES

Objet : Avenant n° 1 à la convention « Opération de Revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou

Madame le Maire expose que la Commune d'Aigondigné a formulé son souhait d'intégrer la convention ORT en 2023 auprès de la Préfecture.

L'intégration de la Commune d'Aigondigné à cette convention permet d'obtenir un accompagnement d'ingénierie pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg de Mougou proposé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Le Comité de pilotage de l'ORT réuni le 16 février 2024 a validé l'ensemble des éléments formalisés par le projet d'avenant n° 1 à la convention dont l'intégration des Communes d'Aigondigné, Chizé et la Mothe-St-Héray.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à approuver la signature de l'avenant N°1 à la convention ORT dont la signature est prévue le 20 septembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention ORT de Mellois en Poitou
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Patricia ROUXEL

